

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE LA SANTE
PUBLIQUE

BUREAU REGIONALE
OMS EN AFRIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC
HEALTH

REGIONAL OFFICE
FOR AFRICA WHO

CERTIFICAT DE VENTE

Enregistrement N° **U7Y8U** /RC/MINSANTE/DR/F.32/21

Vu la loi n° 16/01 du 09 janvier 2002 portant code produit pharmaceutique en Afrique centrale, ensembles les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n°001028/PR/MINSATE du 22 Novembre 2003 fixant les conditions de vente de produit pharmaceutique ;

Vu le décret n°0291/PR/MINSANTE du 1^{er} juin 2005 portant attributions et organisation du Ministère de la Santé Publique ;

Nous soussignons, Ministre de la Santé Publique à Yaoundé et l'Organisation Mondiale de la Santé ;

Donne un Certificat de vente de produit pharmaceutique (**Concombre de Mer**) à Madame **SANOGO Fatoumata M'balou** de nationalité **Ivoirienne**.

Par conséquent, Madame **SANOGO Fatoumata M'balou** peut vendre ledit produit à l'échelle nationale et internationale.

En foi de quoi le présent Certificat de vente est établi et délivré à l'intéressé pour servir et valoir ce que droit./-

Yaoundé, le **26 Février 2021**

Direction OMS

(Yaoundé)



Dr. Phanuel HABIMANA

LE MINISTRE



Manache Manacuda